



## **Commission financière**

### **Membres :**

Ludovic Corminboeuf (Président)

Eric Pauchard (Vice-Président)

Johnny Fleury (Secrétaire)

Eric Francey

Vincent Schneuwly

### **Préavis de la Commission financière au Conseil général du 22 mai 2023**

#### **Point 5 de l'ordre du jour : Comptes 2022**

---

### **Préambule**

La Commission financière a reçu les comptes 2022 le 15 mars 2023, soit dans le délai légal. Afin d'obtenir des compléments d'informations, la Commission financière a rencontré le 23 mars 2023 Monsieur Thierry Piccand, Administrateur communal. La Commission financière remercie Monsieur Piccand pour les informations obtenues lors de cette séance.

La Commission financière a pris connaissance du rapport de l'organe de révision sur les comptes 2022 et n'a pas de remarque particulière à émettre à son sujet.

La Commission financière relève qu'il s'agit du deuxième exercice selon le modèle MCH2. Une comparaison avec l'année 2021 est donc possible, ce qui facilite l'analyse des charges et des produits des différents chapitres.

Les comptes de fonctionnement 2022 bouclent avec un bénéfice net de CHF 404'067.09 alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 249'700.00. Ce résultat réjouissant provient notamment d'une bonne maîtrise des charges et de rentrées fiscales supérieures au budget, en particulier celles concernant les impôts sur les gains immobiliers (+CHF 397'399.45 par rapport au budget) et sur les mutations, successions et donations (+CHF 179'607.35 par rapport au budget). Il convient enfin de mentionner un produit extraordinaire de CHF°330'970.80 lié à la dissolution de la réserve concernant l'assainissement de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg.

La Commission financière s'est concentrée dans son présent rapport sur les principaux écarts entre les comptes 2022 et le budget 2022 en évitant de répéter les informations déjà communiquées par le Conseil communal dans son rapport de gestion.



## Comptes de fonctionnement

La Commission financière n'a pas établi son tableau d'analyse des traitements du personnel, étant donné que celui-ci a été introduit dans le rapport de gestion.

La Commission financière constate que les écarts avec le budget sont faibles (total des comptes xxxx.3010.00 CHF -96'792.05).

### 0 Administration générale

<b>01</b>	<b>Législatif et exécutif</b>
<b>012</b>	<b>Exécutif</b>
<b>0120.3000.01</b>	<b>Vacations du Conseil communal</b>

La Commission financière constate que le budget a été dépassé de CHF 23'171.15 alors que le Conseil général, en date du 31 octobre 2022, avait déjà accepté un crédit supplémentaire de CHF 25'000.00 (crédit total de CHF 130'000.00). La Commission financière demande que le Conseil communal mette en place un suivi plus régulier des vacations afin d'anticiper de tels dépassements à l'avenir. Les coûts supplémentaires par rapport au budget sont dus à l'augmentation des séances relatives aux dossiers en lien avec la culture, l'aménagement du territoire et la gestion des eaux.

### 2 Formation

<b>21</b>	
<b>217</b>	<b>Bâtiments scolaires et halles</b>
<b>2170.3120.01</b>	<b>Frais de chauffage écoles</b>

La baisse par rapport au budget s'explique par un reclassement dans le compte 9630.3439.00 Eau, énergie, combustible.

<b>218</b>	<b>Accueil de jour (AES)</b>
<b>2180.3636.00</b>	<b>Participation à l'AES « Les Papillons » + repas</b>

La couverture du déficit par la commune est moindre par rapport au budget en raison d'une augmentation de la participation demandée aux parents.

### 3 Culture, sport et loisirs

Pas de remarque à formuler.

### 4 Santé

Pas de remarque à formuler (charges liées).



## **5 Prévoyance sociale**

<b>54</b>	<b>Famille et jeunesse</b>
<b>545</b>	<b>Prestations aux familles</b>
<b>5451</b>	<b>Structures d'accueil extrafamilial de jour</b>
<b>5451.3636.02</b>	<b>Subvention à l'asso. (Les Papillons) groupe de jeux</b>

La couverture du déficit par la commune est moindre par rapport au budget en raison d'une augmentation de la participation demandée aux parents ainsi que d'une baisse des charges.

## **6 Trafic et télécommunications**

Pas de remarque à formuler (charges liées).

## **7 Protection environnement et aménagement du territoire**

<b>73</b>	<b>Gestion des déchets</b>
<b>730</b>	<b>Gestion des déchets</b>
<b>7301.4240.01</b>	<b>Taxes d'utilisation – déchetteries / objets inertes</b>

La taxe est passée de CHF 40.00 à 50.00 par personne et par année dès l'âge de 18 ans par rapport à l'année 2021. Le chapitre 730 présente ainsi un bénéfice pour les comptes 2022. La Commission financière rappelle que les taxes de ce chapitre n'ont pas pour mission de contribuer au budget général de la commune et qu'elles devront donc être adaptées, si nécessaire, dans les prochains budgets.

## **8 Economie publique**

Pas de remarque à formuler.

## **9 Finances et impôts**

### **91 Impôts**

#### **9100 Impôts communaux ordinaires**

La Commission financière constate que les revenus des impôts communaux ordinaires sont inférieurs de CHF 432'640.69 par rapport au budget. Les impôts à la source (- CHF 193'027.64) et les impôts sur le capital des personnes morales (- CHF 227'257.10) sont notamment en forte baisse.

#### **9101 Impôts communaux spéciaux**

La Commission financière constate que les rentrées fiscales sont supérieures de CHF 588'317.20 par rapport au budget. Les impôts sur les gains immobiliers, sur les mutations, successions et donations sont très volatils et donc difficiles à budgéter.



## Compte des investissements

Le montant net d'investissement se monte à CHF 4'341'465. L'écart par rapport au budget s'explique par le report de plusieurs projets, en particulier l'école primaire à Dompierre (Chapitre 2), de même que des projets d'aménagements routiers (Chapitre 6) et des projets d'approvisionnement et d'évacuation des eaux (Chapitre 7). Les charges y relatives seront donc reportées sur les années suivantes.

## Bilan

La dette nette de la commune se monte à CHF 23'851'944.90 au 31.12.2022, soit en augmentation de CHF 5'117'741.74 par rapport à l'année précédente (Dette nette au 31.12.2021 : CHF 18'734'203.16).

Les capitaux propres non-affectés se montent au 31.12.2022 à CHF 19'116'301.71, auxquels viendra s'ajouter le bénéfice de l'exercice 2022 de CHF 404'067.09.

La Commission financière n'a pas d'autres remarques concernant le bilan au 31 décembre 2022.

## Conclusion

**La Commission financière recommande au Conseil général d'accepter les comptes 2022 et le report du bénéfice de CHF 404'067.09.**

Belmont-Broye, le 21.04.2023

Le Secrétaire

Johnny Fleury

Le Président

Ludovic Corminboeuf